



Ordre du jour :

1. **Mouvement : ajustements de rentrée**
2. **Point hors classe et classe exceptionnelle**
3. **Point inéat / exeat**
4. **Questions diverses**

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration liminaire du SE-UNSA de l'Oise.

Présentation de l'IEN-a 1^{er} degré : Un nouvel IEN-a 1^{er} degré prend ses fonctions suite au départ de M Krawiec: M. Abdel-Kader KHELIFI (ancien PE, IEN Nord, IEN-a Eure)

Réponses du DASEN aux déclarations préalables :

- Surcharge travail des directeurs d'école maternelle (obligation d'assiduité des 3 ans) : le document fourni doit faciliter les demandes d'aménagement (sieste après-midi) → un groupe de travail « directeurs » sera organisé pour avoir des retours.
- Évaluations : c'est une obligation, aucune dérogation. Il fait remonter au ministère les avis qui lui parviennent. C'est un travail supplémentaire, certes ! Il attend des consignes pour une éventuelle compensation.
- Prescriptions pédagogiques du ministère : il est normal que le ministère donne **des prescriptions qui ne sont pas des injonctions.**

1- Mouvement : ajustements de rentrée

Suite à la CAPD du mercredi 10 juillet, 55 PE sont toujours sans affectation. 2 personnes supplémentaires venant d'un inéat et d'une annulation de départ en retraite s'ajoutent aux 55.
3 nominations Hors barème sont prononcées ce jour.

Annulations des départs à la retraite : Le calendrier actuel fait que les personnes qui y renoncent ont perdu leur poste et n'ont aucune assurance concernant le poste qu'ils occuperaient alors en cas de renoncement. M. Crépin reconnaît qu'il faut améliorer ce fonctionnement...

Mme Richard (DGP) précise la méthodologie utilisée par les services pour procéder aux nominations : « les PE restants à nommer sont classés par barème puis par date de naissance. On regarde le vœu n°1 avec une attention sur la nature du support demandé, ensuite on étend sur la zone, et enfin une attention particulière est portée concernant le lieu de domiciliation du personnel.

Les postes proviennent d'exeat et de disponibilité tardifs, mais principalement de couplages de poste à 0,5 / 0,25...

Les collègues seront informés par l'intermédiaire des circonscriptions qui préviennent elles-mêmes les personnels.

Surnombre : Leur nombre est très faible cette année : 5. Ces personnels seront mis à disposition de certaines circonscriptions.

Recours : Une seule demande a été acceptée !

M le DASEN indique que si des postes se libèrent d'ici à la rentrée, ces personnels auront un traitement attentif de leur situation.

Le SE-UNSA invite les collègues mis fortement en difficulté par leur affectation à demander à être reçu en audience. Le SE-UNSA accompagnera tous les adhérents qui en feront la demande.

2- Point hors classe - classe exceptionnelle

Hors classe : 4 PE promus ont tout de même maintenus leur départ à la retraite, cela permet de prononcer 4 promotions supplémentaires (3 femmes et 1 homme, pour respecter la parité).

Classe exceptionnelle : Le tableau définitif sera arrêté lorsque les retraitables auront tous fait connaître leur décision (maintien du départ à la retraite ou annulation).

Recours déposés : le SE-UNSA est intervenu pour soutenir les recours déposés par 2 collègues : un concernant la classe exceptionnelle et un concernant la hors classe (avis donné sans rendez-vous de carrière).

Pour la première situation, le DASEN ne s'est pas encore prononcé.

Pour la seconde situation, la ténacité de la collègue, accompagnée par les élus du SE-UNSA a payé. Son appréciation dans le tableau de la hors classe sera rectifié positivement pour la campagne 2020.

3- Point ineat- exeat

Cette année 62 exeats ont été accordés (47 dans un premier temps puis 15 supplémentaires).

Au final seuls 18 collègues obtiennent leur ineat et vont pouvoir vraiment partir (dont seulement 3 pour la Somme).

Le département accueillera seulement 6 personnes supplémentaires.

Remarque du DASEN : Cette opération d'ajustement va creuser la situation déficitaire du département de 12 postes.

4- Questions diverses

- Il y aura 151 stagiaires à la rentrée 2019 dans l'Oise (131 concours + renouvellements, ...) 96 sont nommés sur un support 50% (les autres sur 2 fois 25%). 113 sont nommés sur support identifié comme mi-temps, les autres sont sur des temps pleins en doublon avec un autre stagiaire.

Remarque du DASEN : Il n'y a pas eu de lien identifié dans le passé entre le type de support et les difficultés des stagiaires.

- CAPPEI session 2019 : Il y avait 24 candidats, seulement 14 ont validés leur formation ! (58% de réussite, c'est peu). Pour les ajournés, ils ont la possibilité de conserver les notes de la session précédente dès lors que la moyenne est obtenue.

- IFF ou indemnité de stage : **la date limite pour informer l'administration** du renoncement à l'IFF au profit des indemnités de stage **est fixée au 13 septembre !!**

Un livret d'accueil sera distribué très prochainement avec le calendrier de formation.

Le SE-UNSA tient à la disposition des collègues qui le souhaitent, un modèle de courrier.

Vos élus SE-UNSA de l'Oise : Héloïse, Maud, Valérie, Paola, Vincent et Alexandre.